



Secrétariat général (SG)

Genève, le 5 mai 2017

Courriel: erecruit@itu.int

A l'attention du Directeur général

Lettre circulaire N° 16

Sujet: **Avis de vacance N° 20P-2017/BR-SSD/EXTERNAL/P5**

Monsieur le Directeur général,

L'emploi décrit en annexe doit être pourvu au siège de l'UIT.

La description d'emploi correspondante, les aptitudes requises des candidats, ainsi que toutes indications utiles, figurent en annexe à la présente lettre.

Les Administrations sont priées de diffuser les avis de vacance à toutes les sources potentielles de recrutement: universités, instituts, associations d'ingénieurs et le secteur privé selon le cas.

Je serais reconnaissant à votre Administration de bien vouloir inciter les candidats et notamment les candidates qualifié(e)s à soumettre leur candidature pour l'emploi mentionné ci-dessus, au plus tard le 05/07/17 sur notre site web <http://www.itu.int/employment/Recruitment/index.html>.

La Conférence de plénipotentiaires a adopté la Résolution 48 (Rev. Guadalajara, 2010), affirmant que: "... lors du choix entre plusieurs candidats ayant les qualifications requises pour l'emploi, la préférence doit être donnée aux candidats de régions du monde qui sont insuffisamment représentées dans les effectifs de l'Union, en tenant compte de l'équilibre qu'il est souhaitable d'obtenir entre le personnel féminin et le personnel masculin. »

Le Conseil à sa session de 2001 a adopté la Résolution 1187 afin d'encourager les Etats Membres et les Membres des Secteurs à suggérer pour des emplois à l'UIT, particulièrement dans les catégories professionnelle et supérieure, des candidates dûment qualifiées.

Les fonctionnaires qui sont déjà au service de l'Union peuvent poser leur candidature à cet emploi.

Mr. Houlin ZHAO
Secrétaire général

Annexes: Avis de vacance N° 20P-2017/BR-SSD/EXTERNAL/P5



L'UIT - principale institution des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication - a pour tâche de connecter le monde. A cette fin, elle gère sur le plan international le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, s'emploie à renforcer l'infrastructure des communications dans les pays en développement et élabore des normes mondiales qui garantissent la parfaite interconnexion de systèmes de communication très divers. L'UIT organise également les manifestations mondiales TELECOM, qui rassemblent les représentants les plus éminents des secteurs public et privé et favorisent les échanges d'idées et de connaissances, dans l'intérêt de tous

AVIS DE VACANCE N° 20P-2017/BR-SSD/EXTERNAL/P5

Date de parution: 5 mai 2017

Candidatures en cours d'acceptation

Les candidatures féminines sont encouragées

Fonctions: Chef de la division des publications et de l'enregistrement des services spatiaux

Numéro de poste: R32/P5/535

Date de clôture (23.59 Genève CH) : 5 juillet 2017

Durée de contrat: 2 ans avec possibilité de prolongation de 2 ans supplémentaires

Type de contrat: Contrat de durée déterminée

Lieu d'affectation: Genève, Suisse

Grade: P5

Organe:

Le Bureau des radiocommunications (BR) est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications et de fournir l'appui technique administratif nécessaire pour les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications organisées par l'UIT, les Assemblées et les Commissions d'études des radiocommunications. Il met en oeuvre les procédures réglementaires internationales pour l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales, apporte son assistance aux administrations pour la coordination et la mise en oeuvre de leurs besoins en matière de spectre des fréquences et de positions orbitales et aide à résoudre les cas de brouillage préjudiciable. Il assure le secrétariat technique spécialisé des Commissions d'études des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications en vue d'établir des Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques. Le BR comprend quatre départements: le Département des services spatiaux, le Département des services de terre, le Département informatique, administration et publications et le Département des commissions d'études.

Unité organisationnelle:

Dans le cadre du Bureau des radiocommunications de l'UIT, le Département des services spatiaux (SSD) est responsable des procédures de coordination et d'enregistrement des systèmes

spatiaux et des stations terriennes. A ce titre, il s'occupe de la validation, du traitement et de la publication des données et il examine les fiches de notification d'assignations de fréquence présentées par les administrations en vue de leur inclusion dans les procédures de coordination officielles ou de leur inscription dans le Fichier de référence international des fréquences. Le Département est aussi responsable de la gestion des procédures des Plans d'assignation ou d'allotissement de l'UIT relatifs aux services spatiaux et ainsi que de la fourniture aux administrations d'une assistance en matière de gestion des fréquences. Il comprend la Division de coordination des systèmes spatiaux (SSC), la Division de la notification et des plans des services spatiaux (SNP) et la Division de la publication et de l'enregistrement des services spatiaux (SPR).

Attributions / Responsabilités

Sous la direction générale du Chef du Département des services spatiaux (SSD) du Bureau des radiocommunications (BR), le/la titulaire est responsable de l'organisation et de la gestion des travaux de la Division des publications et de l'enregistrement des services spatiaux (SPR) supposant l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications, des résolutions, des Règles de procédures et des accords régionaux relatifs aux responsabilités du BR concernant les procédures réglementaires sur l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites géostationnaires et non géostationnaires. A cette fin, il/elle se tient au courant des nouvelles technologies et de l'évolution des techniques et accomplit les tâches suivantes:

- Dirige et coordonne l'enregistrement des assignations de fréquence pour les services de radiocommunication spatiale conformément aux procédures établies et aux dispositions associées du Règlement des radiocommunications, notamment en ce qui concerne les activités suivantes:
 - gestion des données, vérification et validation des renseignements figurant dans les fiches de notification soumises à publier à l'aide du système de réseaux à satellite (SNS) du Bureau des radiocommunications et d'autres systèmes assistés par ordinateur, correspondance associée et mesures de suivi auprès des administrations;
 - saisie des données, validation et tenue à jour de l'information graphique au moyen du système graphique de gestion des brouillages (GIMS) du Bureau des radiocommunications, correspondance associée et mesures de suivi auprès des administrations;
 - constitution et tenue à jour des dossiers concernant les transactions relatives aux réseaux à satellite et les fichiers associés;
 - traitement et publication des renseignements pour la publication anticipée (API) concernant les systèmes et réseaux à satellite;
 - regroupement, saisie et publication, dans la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du Bureau des radiocommunications (BR IFIC relative aux services spatiaux), des conclusions formulées à la suite de l'examen technique et réglementaire effectué par les Divisions concernées; suivi des fiches de notification et mise à jour du Fichier de référence international des fréquences;
 - élaboration, publication et envoi aux administrations:
 - de télécopies circulaires et d'autres communications relatives aux sections spéciales publiées;

- d'informations relatives aux services spatiaux figurant dans la Liste internationale des fréquences (LIF), dans la Liste des stations de radiocommunication spatiale sur DVD (SRS sur DVD), sur le site web de l'UIT, dans la BR IFIC (services spatiaux) y compris dans les parties de ladite Circulaire, dans les Sections spéciales, dans la Liste des réseaux à satellite, dans les Lettres circulaires du BR, dans la Préface à la LIF et dans les éditions actualisées des Plans;
 - assistance aux administrations, qui en font la demande, conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications.
- Regroupe les publications figurant dans la BR IFIC (services spatiaux).
- Gère toutes les activités relatives au recouvrement des coûts pour les publications des services spatiaux.
- Contrôle le bon fonctionnement des différents systèmes informatiques du point de vue de l'utilisateur et propose et coordonne, au sein du SSD, les modifications, améliorations ou mises à niveau à effectuer pour ces systèmes.
- Entreprend, dirige, coordonne ou effectue des études en vue de l'élaboration et de la révision de normes techniques, de recommandations ou de Règles de procédure du BR et de textes analogues concernant les services spatiaux.
- Participe aux réunions des Commissions d'études ou aux réunions d'organisations ou groupes régionaux se rapportant à la fonction générale du SSD, en formulant des recommandations et des propositions et en présentant au Chef du SSD et au Directeur du BR un rapport sur les mesures de suivi.
- Gère les travaux des fonctionnaires de la Division, en fixant des objectifs, en fournissant des éléments d'orientation, en déterminant les besoins en matière de formation et en évaluant les résultats obtenus.
- Assure la liaison et la coordination avec les chefs d'autres Divisions des Départements du BR ou du Secrétariat général pour les questions relevant de la compétence de la Division.
- Participe aux séminaires organisés par le BR ou par des administrations, présente des exposés, dirige des programmes de formation à l'intention de fonctionnaires des administrations et met les experts au courant des questions de gestion des fréquences.
- S'acquitte de toute autre tâche que lui confient le Directeur du BR et le Chef du SSD.

Compétences:

- Expérience et aptitude confirmée à diriger un service et à superviser du personnel.
- Connaissance approfondie du Règlement des radiocommunications.
- Une expérience des Conférences des radiocommunications de l'UIT est souhaitable.
- Aptitude à établir et à entretenir d'excellentes relations avec des responsables à tous les niveaux aussi bien à l'UIT qu'à l'extérieur de l'Union.

Qualifications requises

Formation:

Diplôme universitaire supérieur en ingénierie des télécommunications ou dans un domaine connexe (sciences/ingénierie, ingénierie électrique ou électronique), avec une spécialisation en radiocommunication ou dans un domaine connexe OU formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent

à un diplôme universitaire supérieur dans l'un des domaines précités. Pour les candidats internes, un titre universitaire de premier cycle dans l'un des domaines précités, associé à quinze années d'expérience professionnelle pertinente, peut remplacer le titre universitaire supérieur à des fins de promotion ou de rotation.

Expérience:

Au moins dix années d'expérience à des postes à responsabilité croissante dans une organisation de télécommunication, dont cinq ans au minimum de la gestion des fréquences en ce qui concerne les communications radioélectriques ou spatiales dans un milieu international. Un doctorat dans un domaine connexe peut être considéré comme équivalent à trois années d'expérience professionnelle.

Langues:

Connaissance de l'une des six langues officielles de l'Union (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) au niveau avancé et connaissance d'une deuxième langue officielle au niveau intermédiaire. La connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement: lorsque les candidats de ces pays possèdent une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union, leur candidature pourra être prise en considération.)

Informations supplémentaires:

Salaire:

Le traitement annuel total se compose d'un traitement annuel net (net d'impôts et avant déduction des contributions à l'assurance maladie et à la Caisse des pensions) en dollars USD et d'une indemnité de poste (indemnité de cherté de la vie). L'indemnité de poste est variable et peut être modifiée sans préavis, conformément aux taux fixés dans le régime commun des Nations Unies pour les traitements et les prestations.

Salaire annuel à partir de \$ 84,721 + indemnité de poste \$ 68,709

Les autres indemnités et prestations sont soumises aux conditions particulières de l'engagement, <http://www.itu.int/en/careers/Pages/Conditions-of-Employment.aspx>

Les candidats seront contactés directement en cas de sélection pour un test écrit. Des interviews peuvent être effectuées lors de l'évaluation des candidats.

Pour plus d'information concernant les conditions d'emploi, veuillez cliquer [sur ce lien](#)

Les candidats ne seront contactés que si leur candidature est susceptible d'être retenue

Candidatures en cours d'acceptation



L'UIT est un espace non fumeur